



INTERVENTION

DE MONSIEUR LE GENERAL DE DIVISION
EMMA RANDRIAMIARAMANANA
DIRECTEUR DE L'USINE MILITAIRE
AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
MADAGASCAR
PRÉSIDENT DE LA DÉLÉGATION MALAGASY

LORS

DE LA NEUVIÈME CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES AU
TRAITE SUR LE COMMERCE DES ARMES
GENÈVE-SUISSE 21-25 AOUT 2023

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur du Secrétariat Technique du TCA,

Chers représentants des États, des organisations internationales et organisations régionales,

Chers représentants de la Société civile et des industries,

Mesdames et Messieurs, tout protocole observé,

1. Comme c'est pour la première fois que nous intervenons ici, nous tenons à remercier la famille du Traité sur le Commerce des Armes pour nous avoir permis d'assister à cette rencontre combien édifiante à tous égards. Par la même occasion, nous tenons à féliciter et à encourager Monsieur le Président et ses collaborateurs pour l'excellente organisation de la présente conférence ; nos reconnaissances vont également à l'endroit de Monsieur le Directeur du Secrétariat Technique et son staff pour les efforts sans cesse déployés au profit de la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes afin d'éradiquer les souffrances humaines liées aux armes dans tous les pays du monde sans distinction de niveau de développement, pour tout humain sans distinction de rang social, de tout horizon politique et religion d'où qu'il provient.

2. Madagascar a ratifié le Traité sur le Commerce des Armes en 2016. Et dès l'année 2017, nous avons pu participer à la 3ème Conférence des États - Parties au cours de laquelle nous avons pu assimiler le mécanisme du Traité sur le Commerce des Armes et nous enquérir des possibilités d'assistance avec les aspects du Fonds d'Affectation Volontaire.

3. Grâce à cette opportunité, nous avons élaboré en 2018, la stratégie nationale de lutte contre la prolifération illicite des armes, intégrant les mesures du Traité sur le Commerce des Armes avec les activités y afférentes, en premium desquelles, l'appropriation des autorités locales et des acteurs civils et administratifs du concept. Par après, la domiciliation des dispositions internationales dans la loi sur le régime général des armes, le renforcement de capacités des gestionnaires de dépôts

et artificiers, le marquage des armes et munitions, l'organisation de l'Académie sur le Traité sur le Commerce des Armes sont autant des activités rendues possibles grâce à l'assistance du Traité sur le Commerce des Armes.

4. En outre, la stratégie prévoit également la maîtrise de la circulation des armes irrégulières. Saisissant l'opportunité offerte dans le cadre de l'Amnistie des Armes, la médiatisation et les campagnes de collectes des armes à travers le territoire national, ont permis d'éveiller la conscience des autorités et la population. Dès la première année, en 2019, plus de 1 100 armes ont été collectées. Puis en 2021, la population a bien répondu et a pu encore remettre plus de 1 200 armes. À noter qu'outre les actions ponctuelles dans le cadre du mois de l'Amnistie des Armes, la remise volontaire d'armes par la population est devenue depuis une pratique courante à Madagascar. À tel point que les statistiques officielles font état de 300 armes remises volontairement chaque année.

5. Au vu de cette avancée, ces chiffres annuels et leur évolution d'une année à l'autre présagent une plus grande multitude d'armes illégales dans la nature. Aussi, il nous est venu l'idée d'adopter une approche de proximité à dessein de faire bénéficier le concept aux localités à accès limité où les violences liées aux armes font rage avec les « dahalo » voleurs de bœufs. Et en 2022, nous avons acquis grâce au Fonds d'affectation volontaire, deux machines de destruction d'armes et des véhicules pour leur transport dans tous les districts de Madagascar. La requête au fonds d'affectation volontaire 2023 consiste en l'acquisition des équipements complémentaires pour la logistique des équipes mobiles.

6. De surcroit, au gré des vicissitudes de la vie politique nationale et compte tenu du contexte international actuel, l'intégration des recommandations du Traité sur le Commerce des Armes dans le cadre législatif sur les armes continue d'évoluer. C'est ce qui a motivé la mission de sensibilisation des hautes autorités politiques de Madagascar, qu'a conduite Monsieur le Directeur du Traité sur le Commerce des

Armes le mois de juin dernier. Le résultat ne s'est pas fait attendre : le travail légistique sur le projet de loi y afférent a déjà été approuvé au début de ce mois d'Août.

7. Nous tenons à nous excuser pour cette longue narration, nous avons voulu vous partager nos acquis. Au vu des plus de 3 500 armes collectées en l'espace de 3 ans à Madagascar, tous les espoirs sont permis pour la réalisation de l'aspiration sur l'Afrique que nous voulons. Et la plus grande contribution dans la réalisation de ces résultats revient au Traité sur le Commerce des Armes, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation volontaire. Nous tenons à marquer ici notre profonde reconnaissance.

8. Aussi, nous nous permettons d'encourager les contributeurs du fonds d'affectation volontaire, ainsi que tous les amis techniciens à toujours aller de l'avant dans notre noble cause. Nous tenons à réitérer notre profonde reconnaissance et nos remerciements pour les efforts que vous avez concédés.

9. Pour nous les récipiendaires, nous voudrions nous exhorter à établir une stratégie nationale, indiquant les voies à suivre et les indicateurs vérifiables y afférents. C'est à travers cette planification que se manifeste la transparence, gage de la limpidité de l'utilisation des fonds et garantie de la confiance de nos donateurs à nos égards.

10. En dernier lieu, et non des moindres, car il s'agit du point de la discorde, nous encourageons, nous les récipiendaires, à envisager l'inscription au budget de l'État, dans la mesure de nos capacités, une contribution au fonds d'affectation volontaire. Ce serait un signe de notre bonne foi, de notre volonté à œuvrer de concert avec tous les intervenants, pour faire aboutir la lutte contre la prolifération des armes.

Monsieur le Président,

Honorable assemblée,

Nous vous remercions de votre attention.